

dollars américains. En signant l'accord, le Canada s'est engagé, sous réserve de ratification, à devenir membre originaire de la Banque et à souscrire 25 millions de dollars au capital-actions de la Banque. A la fin de 1965, les pays asiatiques s'étaient engagés à souscrire 642 millions de dollars, et les pays non asiatiques 296 millions.

Le Japon et les États-Unis qui ont souscrit 200 millions de dollars chacun sont les plus importants contributeurs au capital-actions de la Banque. Parmi autres souscriptions importantes, on trouve (en millions américains): Australie, Canada, 25; Allemagne, 30; Inde, 93; Iran, 60; Italie, 10; Corée, 30; Malaisie, Pays-Bas, 11; Nouvelle-Zélande, 22.56; Pakistan, 31.50; Philippines, 35; République de Chine, 16; Thaïlande, 20; Grande-Bretagne, 10.

Historique

La proposition visant à établir une Banque asiatique de développement afin d'accélérer la croissance économique de cette région, a été étudiée à divers colloques de la CEAEO au cours des deux dernières années. Un Comité consultatif nommé à la vingt et unième session de la CEAEO tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande) en mars 1965 a rédigé le premier texte de la charte de la Banque. En vue d'obtenir la participation, comme membres originaires de la Banque, des pays industriels qui ne sont pas situés dans la région asiatique, le Comité consultatif des experts en questions asiatiques a eu des entretiens au cours de l'été 1965 avec les principaux gouvernements occidentaux. Ces experts ont visité Ottawa en juillet 1965.

Lors d'une réunion tenue à Bangkok du 21 octobre au 1^{er} novembre 1965, la réunion à laquelle le Canada était représenté, le Comité préparatoire de la Banque asiatique de développement a étudié, modifié et finalement adopté le projet de charte de la Banque. A la fin de la réunion, le Comité préparatoire a recommandé que l'accord soit soumis à la deuxième Conférence ministérielle portant sur la coopération économique en Asie (du 29 novembre au 1^{er} décembre) pour approbation, et à la Conférence des plénipotentiaires (du 2 au 4 décembre 1965) pour signature.

A la suite de la Conférence de Manille, l'accord est resté ouvert à la signature à Bangkok, jusqu'au 31 janvier 1966. Dès que l'accord entrera en vigueur, après ratification par 15 pays qui ont souscrit un minimum de 65 p. 100 du capital de la Banque, y compris au moins dix pays asiatiques, un Conseil des gouverneurs sera formé et chaque pays membre y désignera un gouverneur. Le Conseil élira dix directeurs et un président. La Banque doit entrer en activité avant la fin de 1966.

Intérêt que porte le Canada à la Banque

Dans sa déclaration à la Conférence de Manille, M. Nicholson a exprimé en ces termes l'intérêt que porte le Canada au développement de l'Asie et aux activités de la Banque asiatique de développement:

"... Comme plusieurs parmi nous le savent, le Canada s'efforce de concrétiser